



**PRÉFÈTE
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNE DE CROZET

Déclaration de travaux relatifs à la réalisation d'une ligne sismique test présentée par la société Gallego Technic Geophysics (GTG)

En application des articles L. 162-1, L. 162-10, L. 411-3 et L. 414-1 du Code minier et de l'article 4.1° du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains, la société Gallego Technic Geophysics (GTG) a déposé une déclaration d'ouverture de travaux miniers pour la réalisation de levés de mesures géophysiques.

Ces travaux concernent les communes de Chevry, Crozet, Echenevex, Ferney-Voltaire, Gex, Péron, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Jean-de-Gonville, Ségny, Thoiry, sur le département de l'Ain, et Annemasse, Cranves-Sales, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Veigy-Foncenex, Vers, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Viry sur le département de la Haute-Savoie. Ils visent à la réalisation de lignes vibrosismiques selon les plans joints dans le dossier, dans un but de modéliser le contexte géologique pour la recherche de gîtes géothermiques.

Le calendrier prévisionnel indique un début des travaux d'acquisition en août 2023, selon le planning indiqué dans le courrier joint au dossier.

Le dossier de déclaration peut être consulté en mairie, pendant une durée minimale de 15 jours, à partir du *02/03/2023*.

Les coordonnées du service en charge de l'instruction de cette demande sont les suivantes :

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Service PRICAE, pôle 4S, 69 453 Lyon Cedex 06

Courriel : forages-geothermie.pricae.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr.

Le Maire


